

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU R.P.I. D'OTTROTT/SAINT-NABOR**

SEANCE DU 19 MAI 2014

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU S.I.V.U.**

Membres présents :

Titulaires

- M. Serge HOFFBECK, Président,
- Mme Evelyne MARQUES, Vice-présidente,
- Mme Odile KUBAREK,
- Mme Muriel ROSSIGNON.

Suppléante(s)

Mme Nadine HASSENFRAZT,

Absente excusé :

- M. Pascal WEFFLING.

Date de convocation : 09.05.2014.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil par M. Serge HOFFBECK.
2. Installation du Comité Directeur.
3. Désignation du Président du SIVU.
4. Désignation du Vice-président du SIVU.
5. Principe de versement de l'indemnité de conseil du receveur-Percepteur.
6. Désignation du délégué des élus au CNAS.
7. Divers – Informations.

N° 210 - ACCUEIL PAR SERGE HOFFBECK.

M. Serge HOFFBECK, ancien Président du SIVU, félicite les membres pour leur désignation et leur souhaite du bon travail tout au long de ce mandat.

N° 211 - INSTALLATION DU COMITE DIRECTEUR.

M. Serge HOFFBECK souhaite la bienvenue à chacun des membres du Comité-Directeur du SIVU en relevant que la constitution de ce troisième comité Directeur comprend de nouveaux membres. Il nomme et salue :

- ⇒ Mme Odile KUBAREK, titulaire,
- ⇒ Mme Evelyne MARQUES, titulaire,
- ⇒ Mme Muriel ROSSIGNON, titulaire,
- ⇒ Mme Nadine HASSENFRAZ, suppléante,
- ⇒ M. Pascal WEFFLING, suppléant.

M. Serge HOFBECK cède ensuite la parole à Mme Odile KUBAREK, doyenne d'âge, laquelle prend la présidence et déclare officiellement installés :

- ⇒ M. Serge HOFFBECK, titulaire,
- ⇒ Mme Odile KUBAREK, titulaire,
- ⇒ Mme Evelyne MARQUES, titulaire,
- ⇒ Mme Muriel ROSSIGNON, titulaire,
- ⇒ Mme Nadine HASSENFRAZ, suppléante,
- ⇒ M. Pascal WEFFLING, suppléant.

N° 212 - DESIGNATION DU PRESIDENT DU SIVU DU RPI.

La doyenne d'âge, Mme Odile KUBAREK assurant la Présidence jusqu'à la désignation du nouveau Président par vote à bulletin secret à la majorité absolue, présente la candidature de M. Serge HOFFBECK, Président sortant, à la présidence du SIVU pour la durée du nouveau mandat.

Après avoir constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures elle soumet celle de M. HOFFBECK au vote et désigne un scrutateur chargé du décompte du vote.

Candidat : M. Serge HOFFBECK :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 4 |
| Bulletins blancs ou nuls à déduire | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 4 |
| Majorité absolue | 4 |

M. Serge HOFFBECK est élu Président à la majorité absolue et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 213 - DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT DU SIVU DU RPL.

Le bureau du syndicat doit comprendre un vice-président. 30 % de l'effectif du comité correspond au maximum de vice-président autorisé.

Le Président, M. Serge HOFFBECK, remercie les membres du Comité-Directeur pour la confiance qu'ils lui témoignent et fait immédiatement procéder à la désignation de la Vice-présidence selon les mêmes modalités.

Il présente la candidature de Mme Evelyne MARQUES.

Après avoir constaté qu'il n'y pas d'autres candidatures, il soumet celle de Mme Evelyne MARQUES au vote et désigne un scrutateur chargé du décompte du vote.

Candidate : M. Evelyne MARQUES :

| | |
|---|---|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 4 |
| Bulletins blancs ou nuls à déduire | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés | 3 |
| Majorité absolue | 3 |

Mme Evelyne MARQUES est élue Vice-présidente à la majorité absolue et immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 214 - PRINCIPE DE RECONDUCTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL MONSIEUR HOEFFERLIN.

Le Comité syndical,

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical,

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **DECIDE** d'allouer l'indemnité de conseil au receveur municipal Monsieur HOEFFERLIN au taux de 100 % pour la durée du mandat.

N° 215 - DESIGNATION DU DELEGUE DES ELUS AU CNAS.

Le président soumet la demande du Comité National d'Action Sociale sollicitant la délibération du S.I.V.U. désignant un délégué des élus représentant le S.I.V.U. du R.P.I. au C.N.A.S.

Pour mémoire, le C.N.A.S. est l'organisme auquel adhère le S.I.V.U. pour le compte de son personnel en matière sociale (crédits gratifications, médailles du travail, naissance, mariage, service culturel...).

Après vote, est désignée Mme Evelyne MARQUES, candidate, à la majorité absolue.

Mme Annie BUCHHOLZ est désignée déléguée au C.N.A.S. en tant qu'agent de la collectivité.

N° 216 - DIVERS – INFORMATIONS.

a. Discussion concernant la réforme des rythmes scolaires.

Odile KUBAREK, élue en charge de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, fait part qu'une réunion a eu lieu en Mairie d'OTTROTT le 07.05.2014 avec les élus des deux communes (OTTROTT et SAINT-NABOR), les enseignants, les directrices des écoles, Mme la Directrice de périscolaire de St-Nabor, l'APEO et les ATSEMS. Prochaine réunion avec les mêmes personnes organisée le 04.06.2014 en Mairie d'OTTROTT.

Une prochaine réunion est organisée le 21.05.2014 avec les élus des deux communes concernées par le RPI, l'ALEF (Mme LESCOUEZEC et Mme PETITNICOLA, Directrice du périscolaire de St-Nabor).

Réunion avec l'Université populaire, M. MEHNY et les élus des deux communes le lundi 26.05.2014 pour discuter de la mise en place des activités.

Odile KUBAREK informe les membres du SIVU que les ATSEMS sont habilitées à tenir une activité de NAP. Mais se pose alors le problème du ménage et du transport des enfants dans le bus, qui s'en charge si les ATSEMS font des NAP ?

b. Discussion avec Mme GUISET concernant les finances de l'APEO pour la garde du matin.

Mme HOBEIKA prendra la relève de la Présidence du SIVU du RPI prochainement. La gestion financière de l'association sera donc assurée par cette dernière.

c. Prévision des sorties scolaires.

Le Président rappelle les conditions de versement des subventions annuelles aux écoles maternelle et élémentaire de la part du SIVU du RPI.

d. Bâtiment préfabriqué.

Le Président du SIVU, Serge HOFFBECK, informe que le bâtiment préfabriqué accueillant la classe de maternelle restera en place jusqu'à la fin du mois de juin 2014.

e. Fête de fin d'année des écoles.

Mme GUISET rend compte que la fête de fin d'année des écoles aura lieu le vendredi 27 juin prochain. Elle commencera à 18h00 et sera animée par une kermesse. Soirée tartes flambées prévue sur place.

Procès-verbal des Délibérations certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture le 26.05.2014
Publié ou notifié le 26.05.2014
Document certifié conforme
OTTROTT, le 26.05.2014

Le Président, Serge HOFFBECK,